

Les Équipes d'Animation Pastorale au service de la dynamique missionnaire diocésaine

Les Équipes d'Animation Pastorale (EAP) se sont progressivement inscrites dans le paysage ecclésial français. Leur nombre n'a cessé de croître et leur nécessité est largement reconnue.

C'est le cas dans le diocèse de Toulouse qui s'est donné des moyens pour accompagner cette progression, en particulier une équipe responsable de la formation des EAP et une équipe de réflexion et de partage sur les EAP. Les propositions qui suivent voudraient offrir quelques repères sur les raisons qui expliquent le développement des EAP, sur les buts que celles-ci poursuivent, sur les tâches qui leur incombent et sur leur fonctionnement. Le terrain sur lequel s'exerce la responsabilité des EAP est celui de l'animation des communautés paroissiales en collaboration avec les pasteurs.

L'EAP et la responsabilité baptismale

Dans sa forme, (C. 519), l'EAP comprend le prêtre, pasteur de la communauté, qui assume la charge pastorale et des fidèles laïcs associés à la responsabilité de leur pasteur. Par le baptême, chaque fidèle du Christ est appelé à participer à la mission de salut. Le sacerdoce commun des baptisés signifie leur participation au sacerdoce du Christ. Il est appelé commun parce qu'il est reçu en partage par tous les baptisés. Ainsi, les fidèles laïcs, membres de l'EAP, y sont au titre de leur baptême et de l'appel spécifique reçu de l'Eglise : « *Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participe de l'unique sacerdoce du Christ.* » (Lumen Gentium 10).

Le sacerdoce ministériel n'existe pas pour lui-même mais il est au service de la vie chrétienne, pour aider à vivre pleinement cette participation au sacerdoce du Christ.

L'EAP, signe de la complémentarité ecclésiale

L'EAP comprend les divers membres du Peuple de Dieu : le curé, d'autres ministres ordonnés, des laïcs et des personnes de la vie consacrée. Dans la diversité de ses membres, et de leurs charismes, l'EAP reflète et sert la mission de l'Eglise Peuple de Dieu.

L'EAP est ainsi le signe de la complémentarité ecclésiale. Par sa manière d'être, elle révèle la spiritualité de communion qui est au cœur du mystère de l'Eglise. Voilà pourquoi, avant tout souci d'efficacité, les relations des membres de l'EAP, entre eux et avec la communauté, sont de grande importance.

L'EAP et l'Eglise diocésaine

L'EAP est constituée par le curé. Pour manifester qu'elle s'inscrit dans la dynamique missionnaire diocésain, elle reçoit sa mission de l'évêque qui est précisée dans une lettre de mission signée par le vicaire général ou le vicaire épiscopal. Elle est remise par ceux-ci au cours d'une célébration communautaire car il s'agit d'un document officiel à rendre public comme tel. Tout ceci indique bien que nous sommes en présence d'un projet diocésain. Cette mission fait par ailleurs l'objet d'un bilan et d'une relecture annuels. Sans doute chaque EAP, selon le lieu où elle existe, présente un visage particulier que la lettre de mission peut mettre en lumière. Mais, en s'inscrivant dans un projet qui la dépasse, l'EAP participe à l'effort de communion de l'Eglise diocésaine.

L'EAP et les Unités pastorales

La communauté chrétienne dont on parle ici n'est ni le doyenné ni chacune des paroisses présentes dans un doyenné, mais l'Unité pastorale. « *L'Unité pastorale rassemble, sur un espace à taille humaine, des communautés sociales et ecclésiales pourvues de suffisamment de vitalité et de cohérence pour porter un dynamisme missionnaire.* » Ces communautés chrétiennes sont caractérisées par des relations proches, capables de mettre en œuvre les dimensions constitutives de l'Eglise et de toute communauté chrétienne : annonce, célébration et prière, témoignage et service des frères. A chaque unité pastorale doit correspondre une EAP.

Le curé et les autres membres de l'EAP

Les membres de l'EAP sont associés à la charge pastorale du curé qui est le pasteur propre de la communauté. La relation entre le curé et les laïcs dans l'EAP exprime la vocation commune de toute l'Eglise, ministres ordonnés et fidèles laïcs, au service de la mission et de la communion.

Aussi, curé et laïcs ont-ils à rechercher, dans un climat d'écoute et de dialogue, à participer de manière solidaire à cette responsabilité, chacun selon sa vocation et sa grâce. Les fidèles laïcs définissent et animent avec le curé un projet pastoral, en lien avec les différents conseils et services de la paroisse. Ils veillent aux modalités de sa mise en œuvre au sein de la communauté et sont attentifs à ce que tous et chacun prennent sa place dans le projet commun.

Cette responsabilité justifie que le rythme des rencontres soit régulier et soutenu (au moins une fois par mois) et que les mandats soient limités dans le temps, fixés par la lettre de mission. Une durée de 3 ans, renouvelable une fois, paraît ordinairement raisonnable. Il est préférable d'assurer une continuité en ne renouvelant qu'une partie de l'équipe à la fois. En cas de changement de curé, l'EAP poursuit l'exercice de sa responsabilité, auprès du nouveau curé ou de l'administrateur, pendant une durée convenable au terme de laquelle elle pourra être reconduite ou renouvelée.

L'EAP et les autres responsables dans la communauté

Dans une communauté de type paroissial, bien des personnes assurent habituellement des responsabilités dans le domaine de l'annonce de la Parole (catéchèse, formation), de la sanctification (préparation aux sacrements, liturgie), de la charité et du service.

L'EAP qui est un groupe restreint, ne prend la place d'aucune de ces nombreuses personnes. Elle en suscite sans cesse de nouvelles. Elle les soutient dans leur responsabilité et veille à leurs Collaborations respectives au service de la mission. Les membres de l'EAP partagent avec le pasteur le projet missionnaire et stimulent les dynamismes au sein de la communauté.

L'EAP et la communauté paroissiale

L'EAP est présentée au cours d'une assemblée dominicale lors de sa mise en place et à chaque fois que cela semble souhaitable, par exemple lors de l'arrivée d'un nouveau membre ou d'une rentrée pastorale. L'EAP veille à faire connaître à l'ensemble de la communauté chrétienne ce qui se vit, se décide et se cherche. Elle doit trouver les moyens de cette communication habituelle. Avec le pasteur et sous sa responsabilité, elle aura en permanence le souci de la vie communautaire.

L'EAP et le Conseil pastoral de doyenné

L'EAP, outre le lien habituel avec les diverses personnes en responsabilité dans la communauté, doit aussi être en relation avec le conseil pastoral de doyenné. Celui-ci, on le sait, ne se situe pas du côté d'une action immédiate mais a le souci de rechercher les besoins, les attentes des personnes du

doyénné. Quand le Conseil pastoral de doyenné définit quelque projet, il appartient aux EAP de mettre en forme concrètement pour chaque unité pastorale des initiatives en rapport avec ce projet. L'EAP doit donc être en relation avec cette recherche du Conseil pastoral de doyenné, au moins par l'un de ses membres.

L'EAP et les services diocésains

De même, l'EAP, dans la dynamique missionnaire diocésaine, doit aider les personnes responsables dans la communauté paroissiale à se travailler habituellement avec les services diocésains qui les concernent (catéchèse, liturgie, santé, solidarité, etc.).

Ainsi, on voit que la vocation de l'EAP est de mettre en relation tous ceux qui assurent des tâches dans la communauté et de garder celle-ci ouverte sur l'Eglise diocésaine.

Formation initiale à la mission de l'EAP

L'importance de la responsabilité de l'EAP justifie qu'elle reçoive une formation initiale pour déployer au mieux sa mission. Cette formation mise en place par la commission diocésaine des EAP ne saurait être une option. Elle concerne des questions que les membres de l'EAP sont appelés à aborder :

- Questions touchant à la nature de l'Eglise et à sa mission
- Questions concernant les responsabilités en Eglise : responsabilité propre du prêtre, pasteur de la communauté, responsabilité des baptisés.
- Questions relatives à un savoir-être en relation : connaissance du fonctionnement d'une groupe, travail d'équipe, etc.

Ces questions, dont la liste n'est pas exhaustive, font l'objet de quelques rencontres. Toute EAP qui se crée est invitée à y participer et poursuivre sa formation permanente selon les propositions locales ou diocésaines.

Temps de relecture

Sous la conduite du pasteur de la communauté, chaque EAP fait régulièrement une évaluation de son action. Mais plus profondément, elle est invitée à relire ce qu'elle vit, les questions qu'elle découvre comme EAP. Elle peut le faire au niveau d'une EAP ou de plusieurs EAP d'un même doyenné, en présence d'un intervenant envoyé par la commission diocésaine. Cette relecture inclut un temps d'accueil de la Parole de Dieu, un temps de partage des questions issues de la pratique des EAP, un temps pour faire apparaître les questions de fond, et éventuellement un temps d'approfondissement du sens de la mission, proposé par l'intervenant. Ce temps de relecture se vit au moins une fois dans l'année.

Conclusion

Les orientations ci-dessus laissent à chaque EAP la possibilité de se déployer de manière spécifique en fonction des communautés qu'elles animent. Il importe cependant que toutes progressent dans le même sens, dans un souci de la mission et de la communion diocésaines.